

**- Budget principal -
COMPTE FINANCIER UNIQUE
2023**

Résultat de l'exercice 2023

	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats émis	90,90 M€	16,72 M€	107,63 M€
Titres émis	95,50 M€	20,36 M€	115,86 M€
Résultat de l'exercice 2023	4,59 M€	3,63 M€	8,23 M€

Restes à réaliser dépenses		13,17 M€	13,17 M€
Restes à réaliser recettes		0,18 M€	0,18 M€
Solde des RAR		-12,99 M€	-12,99 M€

Résultat antérieur reporté	27,49 M€	6,87 M€	34,36 M€
----------------------------	----------	---------	----------

Résultat cumulé	32,09 M€	-2,49 M€	29,60 M€
-----------------	----------	----------	----------

Les principales évolutions des postes de recettes de fonctionnement

Le montant des recettes réelles s'élève à 92,37 M€, en augmentation de 5,6 % hors provisions par rapport à 2022. Elles concernent essentiellement :

- ❖ La participation du conseil départemental pour 57,69 M€ (plus de 62 % des recettes réelles de fonctionnement),
- ❖ Les contributions des communes et des EPCI pour 31,74 M€ (34 % des recettes réelles de fonctionnement),
- ❖ Les participations de l'Etat pour 70 k€, en très forte diminution par rapport à 2022 et 2023, années exceptionnelles du fait de la participation du SDIS 31 à la campagne de vaccination COVID. Ce poste comporte également le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et les subventions CIFRE.
- ❖ **Les produits de gestion et les produits spécifiques** pour 2 511 k€, sont en augmentation de 357 k€ par rapport à 2022, en raison principalement d'une facturation plus importante des interventions soumises à facturation et des remboursements au titre de la coupe du monde de rugby.

Les principales évolutions des postes de recettes de fonctionnement

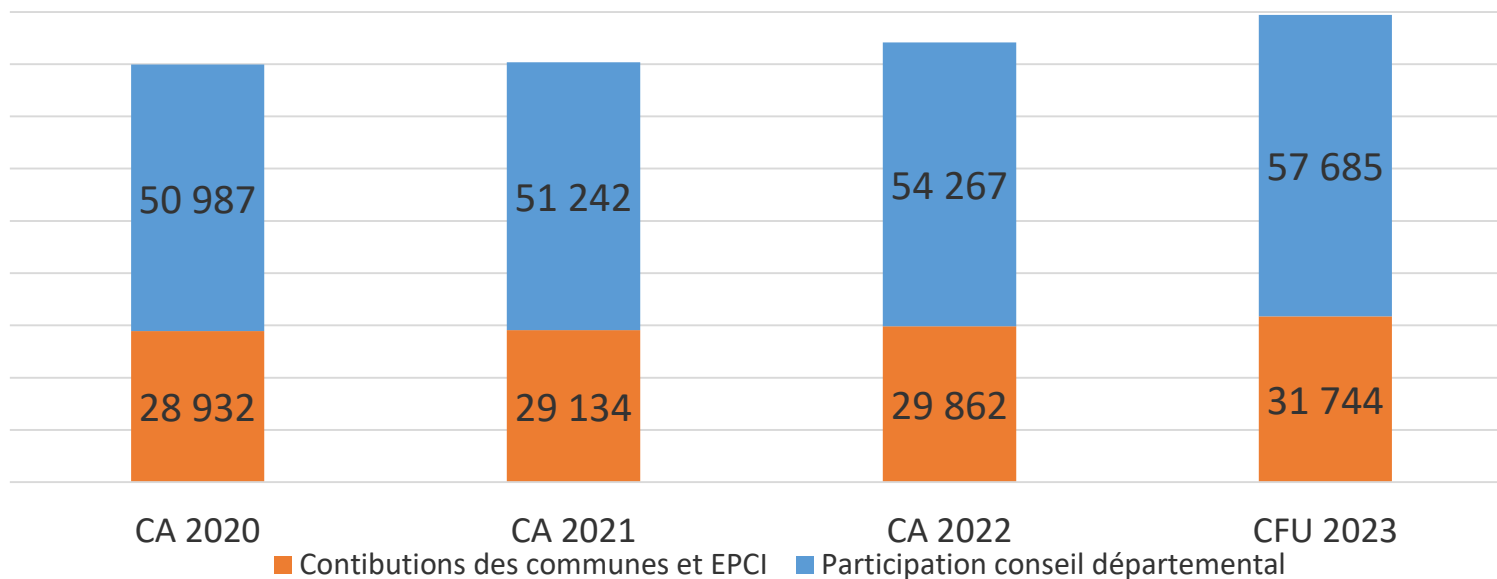
Ces produits concernent principalement :

- ✓ les interventions liées aux carences SAMU pour 1 109 k€ ;
- ✓ les remboursements au titre des renforts feu de forêts pour 182 k€ ;
- ✓ les facturations des interventions hors champ de l'article L1424-2 pour 452 k€ ;
- ✓ les remboursements dans le cadre du soutien logistique SMUR pour 77 k€ ;
- ✓ les remboursements au titre de la coupe du monde de rugby pour 79 k€ ;
- ✓ les remboursements divers (frais de formation, mise à disposition de personnels) pour 130 k€ ;
- ✓ les produits de gestion et produits spécifiques exceptionnels (pénalités de retard, contentieux assurance, produits de cessions des immobilisations...) pour 482 k€.

❖ **Les remboursements sur rémunération du personnel** pour 295 k€.

Les recettes réelles de fonctionnement

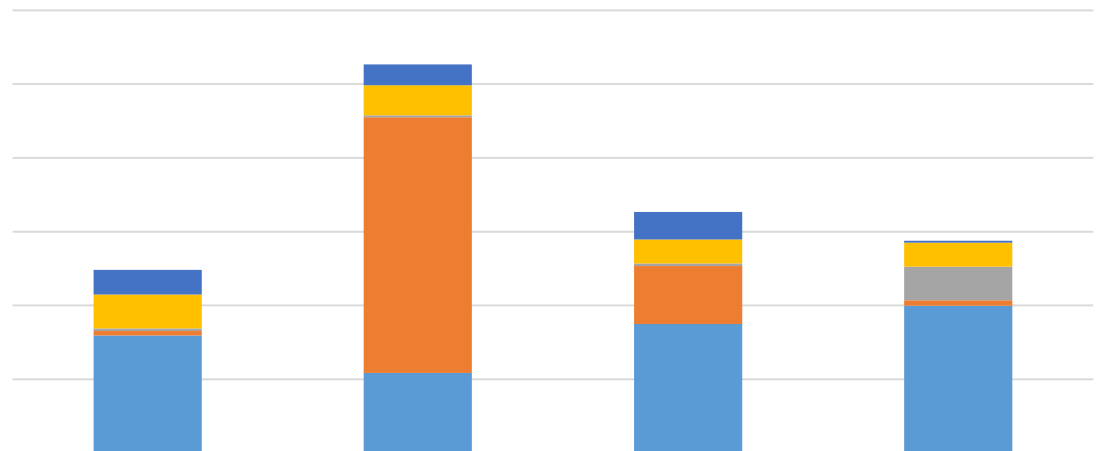
Evolution des contributions des communes et EPCI et de la participation du conseil départemental (en k€)



Evolution en %	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Participation conseil départemental	+2,00 %	+0,50 %	+5,90 %	+6,30 %
Contributions des communes et EPCI	+1,00 %	+0,70 %	+2,50 %	+6,30 %

Les recettes réelles de fonctionnement

Evolution des autres recettes réelles de fonctionnement hors provisions (en k€)

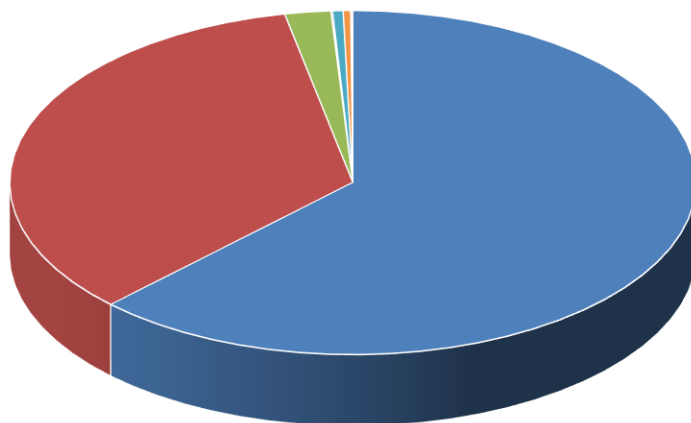


■ Produits spécifiques	333
■ Remboursements sur rémunération des personnels	457
■ Produits de gestion courante	38
■ Participations de l'Etat et autres participations	58
■ Produits de services	1 595

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023
Produits spécifiques	333	282	373	25
Remboursements sur rémunération des personnels	457	408	324	326
Produits de gestion courante	38	25	33	457
Participations de l'Etat et autres participations	58	3 463	787	71
Produits de services	1 595	1 087	1 749	1 998

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 92 373 k€

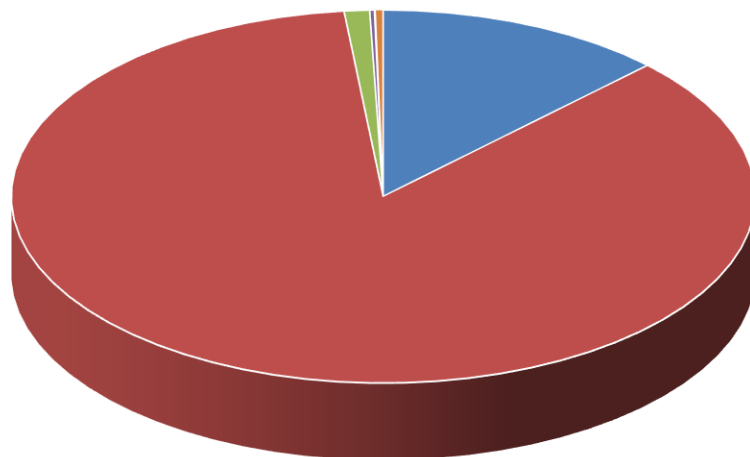


- Participation conseil départemental
- Contributions des communes et EPCI
- Produits de services
- Participations de l'Etat et autres participations
- Produits de gestion courante
- Remboursements sur rémunération des personnels
- Produits spécifiques
- Provisions

Participation conseil départemental	57 685 k€	62,45 %
Contributions des communes et EPCI	31 744 k€	34,36 %
Produits de services	1 998 k€	2,16 %
Participations de l'Etat et autres participations	70 k€	0,08 %
Produits de gestion courante	457 k€	0,49 %
Remboursements sur rémunération des personnels	326 k€	0,35 %
Produits spécifiques	25 k€	0,03 %
Provisions	67 k€	0,07 %
TOTAL	92 373 k€	

Les dépenses réelles de fonctionnement

**Les dépenses réelles de fonctionnement 2023
s'élèvent à 80 713 k€**



- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Provisions

Charges à caractère général	10 156 k€	12,58 %
Charges de personnel	69 199 k€	85,73 %
Autres charges	889 k€	1,10 %
Charges financières	165 k€	0,20 %
Charges exceptionnelles	23 k€	0,03 %
Provisions	281 k€	0,35 %
TOTAL	80 713 K€	

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

□ Les charges à caractère général : 10 156 k€ (+6,36 %) :

Les postes en augmentation :

- ❖ les dépenses de gaz et électricité (+ 78 %, soit + 1 011 k€),
- ❖ les dépenses d'entretien des matériels roulants (+ 13 %, soit + 33 k€),
- ❖ les contrats d'assurance (+ 18 %, soit + 118 k€) ;
- ❖ les dépenses d'alimentation (+ 20 %, soit + 9 k€),
- ❖ les dépenses d'habillement (+ 8 % soit + 14 k€) ;
- ❖ les fournitures d'entretien (+ 18 %, soit +18 k€),
- ❖ les contrats de prestations de service (+ 20 %, soit + 29 k€) ;
- ❖ les charges locatives et de copropriété (+ 33 %, soit + 13 k€) ;
- ❖ la subvention d'équilibre au budget annexe restauration, en raison de l'inflation sur les produits alimentaires (+ 13 %, soit +60 k€) ;
- ❖ les frais de téléphone et data (+13 %, soit +42 k€).

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

Les postes en diminution :

- ❖ les dépenses de carburant : après une hausse de 70 %, soit + 622 k€ en 2022, ce poste de dépenses est en baisse de 497 k€ en 2023, soit - 33 %) ;
- ❖ les dépenses d'eau et d'assainissement (- 15 %, soit – 21 k€) ;
- ❖ les achats de produits pharmaceutiques, en raison notamment de fortes négociations sur les prix et d'achats via une centrale d'achat (-28 %, soit - 73 k€) ;
- ❖ les achats de petites fournitures (- 7 %, soit – 13 k€) ;
- ❖ les locations immobilières (- 14 %, soit – 41 k€) ;
- ❖ les achats de catalogues, imprimés et publications (- 60 %, soit - 19 k€) ;
- ❖ les frais de déplacement (- 8 %, soit - 38 k€) ;
- ❖ les frais de déménagement (- 26 %, soit - 14 k€) ;
- ❖ les frais d'affranchissement (- 52 %, soit -12 k€).

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

□ Les charges de personnel : 69 199 k€ (+ 4,30 %) :

- ❖ Les indemnités versées aux SPV sont en diminution de 478 k€ (-6,09 %) en raison notamment de la baisse de l'activité se secours à personnes en 2023 (- 9 %) ; les autres interventions sont en augmentation en 2023 : + 14 % pour les opérations diverses, + 1 % pour les incendies et + 1 % pour les accidents de circulation ;
- ❖ les indemnités titulaires sont en hausse de 932 k€, soit + 5,92 %. Elles sont notamment impactées par la revalorisation de l'IFSE des PATS de 3,5 % à compter du 1er janvier 2023 ;
- ❖ le traitement de base et le SFT sont en hausse en 2023 (+ 1 373 k€, soit +5,04 %), en raison notamment de l'impact en année pleine des revalorisations indiciaires des échelles de rémunération de la catégorie B et de l'évolution du point d'indice de la fonction publique, de l'augmentation du minimum de traitement dans la fonction publique consécutive à l'augmentation du montant brut du SMIC horaire à compter du 1er janvier 2023 ;

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

- ❖ les autres charges de personnels sont en augmentation de 24 k€, soit + 8,85 %. Elles comprennent notamment les remboursements de frais au titre des recrutements externes pour 176 k€, le remboursement des frais d'organisation de concours par d'autres SDIS pour 78 k€, le versement de capital décès pour 45 k€ ;
- ❖ les cotisations sociales (URSAFF, caisses de retraites et ASSEDIC) augmentent de 774 k€, soit + 5,36 % ;
- ❖ les cotisations au CNFPT et au CDG sont en hausse de 36 k€, soit + 8,61 %.

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

❑ Les autres charges de gestion courante et les charges spécifiques : 912 k€ (- 385 k€)

Les autres charges de gestion courante et les charges spécifiques sont en diminution de 385 k€ par rapport à 2022, exercice au cours duquel a été constaté un trop versé sur l'exercice 2021.

Ces dépenses concernent notamment :

- ❖ le système de protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires mis en place à compter du 1er janvier 2019, et dont le montant est lié aux contrats souscrits par les SPV, pour un coût de 372 k€ en 2023.
- ❖ la contribution obligatoire annuelle au fonctionnement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) pour 279 k€,
- ❖ les droits d'utilisation relatifs à l'informatique en nuage (88,8 k€),
- ❖ les indemnités des élus (39,5 k€),
- ❖ les subventions à l'UDSP 31 (41,4 k€).

Les charges spécifiques concernent principalement les dépenses de contentieux (50,56 k€) et les titres annulés sur exercices antérieurs (23 k€).

Les principales évolutions des postes de dépenses de fonctionnement

- ❑ Les charges financières s'élèvent à 165,4 k€ et sont en baisse de 15,41% par rapport à 2022.
- ❑ Des provisions pour risques et charges ont été constatées en 2023 pour 276,5 k€ au titre de deux contentieux en cours, conformément aux délibérations n° 2023/113 du 26 juin 2023 et n°2023/055 du 13 mars 2023. Des provisions pour créances douteuses ont été constatées pour un montant de 4 k€.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent, y compris les restes à réaliser, à 23,52 M€ et concernent notamment :

- ❖ Les programmes de construction et de rénovation des centres d'incendie et de secours de Saint-Jory, Saint-Lys, Altanta et Carsalade pour ce qui concerne les fins d'opérations, Pibrac, Auterive, Grenade, Loughon, Rieux Volvestre, le réaménagement spatial de la direction, la restructuration du groupement centre en annexe du groupement formation, la restructuration de la pharmacie, ainsi que les derniers paiements relatifs aux CIS achevés (Villefranche de Lauragais, Villemur-sur-Tarn, Aussonne, Delrieu, CTA CODIS), pour un montant total de 7 904 k€ ;
- ❖ le programme NexSIS pour 124 k€,

Les dépenses d'investissement

- ❖ le programme annuel d'entretien et de rénovation des bâtiments (1 313 k€) comprenant notamment :
 - ✓ la réhabilitation du CIS de Rouffiac et du groupement est (378 k€),
 - ✓ les études et travaux d'entretien de la direction départementale pour 208 k€, (dont 30 k€ au titre des études de faisabilité du réaménagement de la cuisine de la direction, 16 k€ pour le remplacement de préparateur gaz ECS de la cuisine, 56 k€ pour la réparation de la porte sectionnelle de l'atelier de l'EDIS, les travaux réalisés au CTA/CODIS pour 63 k€),
 - ✓ les travaux d'entretien du CIS de Saint-Gaudens pour 60 k€, dont 28 k€ pour la réparation du groupe froid et 18 k€ pour le remplacement d'une porte sectionnelle,
 - ✓ la reprise des douches du CIS Delrieu suite à sinistre pour 47 k€,
 - ✓ la réfection des logements du CIS de Lournon pour 59 k€,
 - ✓ les frais de transfert du CIS Lournon au CIS Vion pour 42 k€ ;

- et logiciels pour 136 k€,
eau pour 267 k€,
s Antares pour 47 k€,
opérationnels pour 29 k€,
53 k€ ;
équipements et matériels

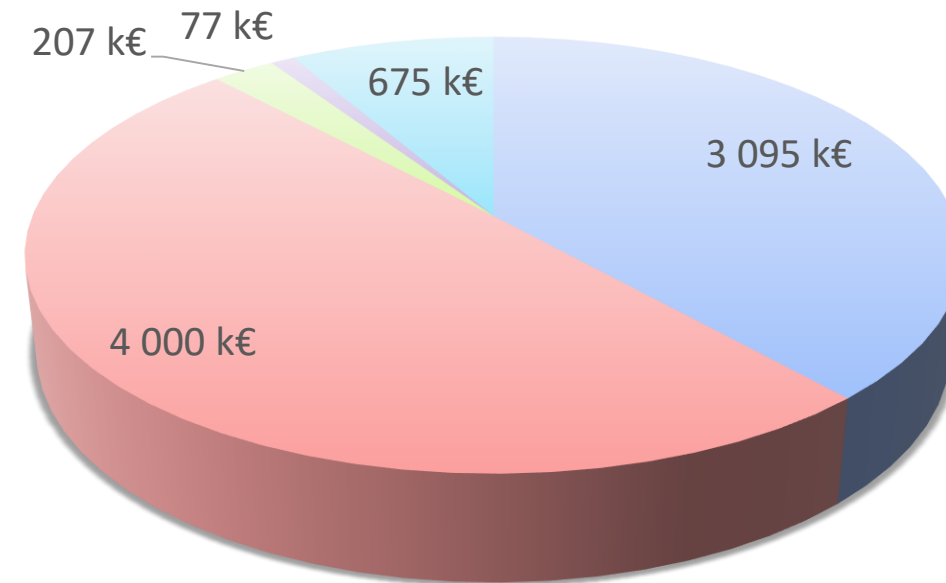
Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles de remboursement du capital des emprunts se sont élevées à 1 125 k€, réparties comme suit :

- 350 k€ correspondant aux échéances des emprunts,
- 775 k€ de remboursement provisoire anticipé sur un contrat conclu en 2009 par le SDIS auprès du Crédit Agricole.

Les recettes réelles d'investissement

Les recettes d'investissement (en k€)



- FCTVA
- Subvention du conseil départemental
- Subvention de l'Etat
- Créances diverses et remboursements de prêts sociaux
- Emprunt